



Règlement du concours photo « Entre ciel et mer »

L'Institut des sciences de l'univers (INSU) du CNRS lance en 2022-2023, **dans le cadre du colloque de synthèse de la prospective du domaine océan-atmosphère (OA)**, un concours photo au sein des unités qui lui sont directement rattachées, ainsi que celles qui travaillent sur des thématiques du domaine.

Qui peut participer ?

Les participants doivent présenter leurs candidatures **à titre individuel**. Néanmoins, l'objet de la candidature peut avoir été effectué en équipe, dans ce cas, les autres membres de l'équipe seront présentés dans la légende du contenu présenté, et le représentant de l'équipe participera à titre individuel.

Les participants exercent une activité de recherche dans un laboratoire sous tutelles ou cotutelle du CNRS (unité propre, unité mixte, unité d'appui, etc.), rattaché à l'INSU principalement ou secondairement et/ou portant des activités de recherche sur le domaine OA, en France ou à l'étranger.

Les participants doivent pouvoir revendiquer un statut d'auteur de l'image soumise conformément à l'article L 113-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Il/elle peut-être :

- Chercheur/chercheuse, ingénieur/ingénieure, technicien/technicienne
- Enseignant-chercheur/enseignante-chercheure
- Doctorant/doctorante ou post-doctorant/post-doctorante
- Contractuel/contractuelle

Il/elle ne peut soumettre qu'un maximum de 10 images pour l'ensemble du concours. Plusieurs propositions peuvent provenir du même laboratoire.

Images et productions admissibles

Les images et les productions admissibles sont produites dans le cadre de travaux de recherche des participants et sont en lien direct avec cette recherche réalisée dans le domaine océan-atmosphère.

Les technologies employées peuvent être de tout ordre : photographie en lumière naturelle ou utilisant divers rayonnements, instruments optiques ou électroniques, image de synthèse, modélisation, dessin, schéma, graphique, vidéo, etc.

Les images peuvent être améliorées ou esthétisées, mais ces manipulations ne doivent pas en altérer le sens. La colorisation et les traitements graphiques, avec des logiciels de type « Photoshop », sont autorisés dans le but de clarifier ou de mettre en valeur le contenu de l'image, mais ils ne doivent pas en dénaturer le contenu.

La taille minimale requise pour l'image est de **1200 pixels** de côté. Cependant, dans l'optique d'une exposition des images gagnantes, une taille d'au moins 2000 pixels serait idéale. (NB : en dessous de 1200 pixels, la taille sera un critère de disqualification pour la présélection des images).

L'image doit être en format png, jpg ou tif.

La vidéo doit être en format mp4, avi, mpg, gif ou mov, d'une **durée maximum de 30 secondes** et ne doit pas contenir de son.

L'image (ou vidéo) ne doit pas être lauréate des différentes éditions du concours *La preuve par l'image*, ni être publiée sur la plateforme [CNRS Images](#).

Dépôt des images

Votre image (format png, jpg, tiff ou vectoriel) et le formulaire de candidature (format PDF, Word, open office xml) sont à envoyer par courriel à concours-photo-oa@services.cnrs.fr, sous réserve d'avoir informé au préalable de votre démarche la direction et le correspondant communication de votre unité.

Le fichier de l'image et du formulaire devra être intitulé sous la forme « **CONCOURS PHOTO OA_NOM_ACRONYME LABO_MOTS CLE IMAGE** ».

Merci d'envoyer vos fichiers via [FileSender](#), surtout s'ils sont volumineux et pour conserver la qualité.

Date limite de candidature

La date limite pour l'envoi de votre candidature au concours est **le samedi 31 décembre 2022**.

Critères d'évaluation du comité de pilotage

Après vérification de la conformité des soumissions, le comité de pilotage du concours les organisera en cinq catégories maximum. Le finaliste de chacune des catégories recevra un prix. La sélection sera effectuée par vote au sein des participants du colloque de synthèse de la prospective OA. Ils seront invités à évaluer les soumissions selon les critères suivants :

Critères premiers

- Qualités esthétiques de l'image
- Capacité de l'image à illustrer la recherche

Critères secondaires

- Pertinence du titre
- Qualité de la légende

Critère bonus

- Originalité de l'angle choisi pour illustrer la recherche

Le comité de pilotage se réserve le droit de sélectionner un nombre raisonnable de soumissions selon les critères ci-dessus au cas où le nombre de candidatures reçues serait trop important.

Sélection des contenus et composition du jury

Les images seront sélectionnées par un comité de pilotage constitué de personnes issues du milieu de la recherche et de la culture.

Prix et visibilité

Parmi la sélection d'images, **cinq maximum d'entre elles recevront un prix** selon le classement qu'elles auront obtenu. Les auteurs lauréats se verront attribuer trois tirages encadrés de qualité de la photo victorieuse. Leur observatoire de rattachement (à défaut leur unité) se verra récompensé par du matériel de création de contenu pour sa communication.

La sélection des images du concours sera dévoilée durant le colloque de synthèse de la prospective OA 2023, pour que les participants de l'événement puissent voter. Les prix seront annoncés durant l'événement et les gagnants recevront leurs récompenses après celui-ci.

Droit de publication, droits d'auteur et droits à l'image

Le participant ou la participante doit être l'auteur ou l'autrice de l'image et en posséder tous les droits, y compris l'autorisation de la ou les personnes y figurant, le cas échéant.

En s'inscrivant au concours, le participant dégage l'Institut des sciences de l'univers (INSU) du CNRS de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

En s'inscrivant au concours, le participant ou la participante consent au CNRS, uniquement pour les besoins dudit concours et à titre gracieux, les droits de reproduction et de représentation des photos qu'il soumet dans ce cadre, pour le monde entier et pour la durée de la propriété littéraire et artistique applicable :

- Le droit de reproduction comprend notamment le droit de reproduire les photos/vidéos en tout ou partie, en toute quantité, par tous les procédés de fixation matérielle connus et non encore connus à ce jour, qui permettent de communiquer les contenus au public, en particulier le droit d'établir tous doubles, copies en tous formats, d'utiliser tous supports notamment l'imprimerie (presse, catalogues, brochures, dossiers de presse et tous documents imprimés, l'enregistrement vidéographique, numérique).
- Le droit de représentation comprend notamment le droit pour le CNRS de communiquer au public les photos, en tout ou partie, par tous les procédés visuels ou audiovisuels, actuels ou futurs et, notamment, par tous moyens actuellement connus et non encore connus à ce jour. Par exemple : diffusion sur les réseaux sociaux, utilisation pour des publications web ou papier, etc.

L'INSU réserve le droit de publier les images présélectionnées et les images lauréates du concours dans tous les médias et/ou formats, dans le but de faire la promotion et/ou la valorisation du concours, des finalistes, des gagnants ou de la recherche.

L'INSU s'engage à mentionner l'auteur à chaque reproduction de l'image retenue.

Informations sur les données des participant.es

Le présent concours constitue un traitement de données personnelles au sens de l'article 4 du Règlement général sur la protection des données (RGPD). L'INSU informe les candidats que les données à caractère personnel sont collectées et traitées avec comme finalité : l'organisation du concours photo Océan-Atmosphère « Entre ciel et mer ». La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Les données sont conservées jusqu'à la fin de l'organisation du concours, pour une durée de 12 mois maximum.

Vous disposez des droits suivants pour l'utilisation qui est faite de vos données : le droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation (le droit à une utilisation restreinte lorsque vos données ne sont pas nécessaires ou ne sont plus utiles), de portabilité (communiquer vos données à la personne de votre choix). Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service communication de l'INSU (insu.communication@cnr.fr). Vous pouvez également contacter la déléguée à la protection des données à l'adresse postale Service protection des données du CNRS, 2 rue Jean Zay, 54519 Vandœuvre-lès-Nancy ou par courriel à dpc.demandes@cnr.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatiques et libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal.

Engagements des participants

En s'inscrivant au concours, le participant ou la participante accepte de respecter le règlement du concours.

Toute décision des organisateurs à l'égard de tout aspect de ce concours, y compris l'admissibilité ou la disqualification des formulaires de participation, des commentaires ou des images sera finale et sans appel.

Lorsqu'un participant ou une participante remplit le formulaire de candidature au concours, et s'il/elle fait partie de la sélection, il/elle doit consentir, pour les besoins de dissémination et de promotion de la recherche, à l'utilisation, à la modification, à la reproduction, à la publication, à la transmission et à la diffusion, par les organisateurs, de son nom, de sa photo et des renseignements sur le prix, et ce, à but non commercial et en rapport avec les missions de service public du CNRS, dans le but de faire la promotion du concours, des finalistes, des grands gagnants ou de la recherche.

Le participant ou la participante dégage le CNRS de toute responsabilité quant à tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant résulter, directement ou indirectement, de leur participation ou tentative de participation au concours.

Modification ou suppression du concours

L'INSU du CNRS se réserve le droit de procéder à tout moment et sans préavis à la modification du concours, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision, et sans que sa responsabilité puisse être recherchée à cet égard, à quelques titres que ce soit. Aucun dédommagement ni indemnité ne pourra lui être réclamé.